

# Concours national de littérature jeunesse « Ouvrez, Ouvrez les Livres aux Bébés »

**Concours ouvert du 12 mai au 22 août 2014**  
**Sélection du 11<sup>e</sup> album de la collection**

## En préambule - Objet du concours et de la collection éponyme

- Le Conseil général du Puy-de-Dôme organise un concours national de littérature jeunesse afin de sélectionner le 11<sup>e</sup> album qui sera offert aux bébés nés ou adoptés en 2015 dans le Puy-de-Dôme.
  - Ce concours a pour nom le titre de la collection éditée par le Département : « Ouvrez, Ouvrez les Livres aux Bébés ».
  - L'opération - initiée par le Conseil général du Puy-de-Dôme en 2005 - s'inscrit depuis 2010 dans une dynamique nationale dans le cadre de l'opération « Premières Pages ».
- Les objectifs visés par l'opération :
  - réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture,
  - accompagner les parents dans la recherche de l'éveil de leur enfant et les sensibiliser au développement du langage par le biais du livre.
- Le parti-pris de la collection :
  - offrir symboliquement son premier beau livre à l'enfant (couverture cartonnée, vernis sélectif sur couverture, reliure tranche-fil...),
  - public ciblé en priorité : les 0 - 3 ans ; cet album devra cependant accompagner l'enfant jusqu'à son apprentissage de la lecture.

## ART.1 - Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toute personne résidant en France, sans distinction d'âge, de sexe et de profession à la condition expresse que le candidat soit majeur.
  - Les agents et élus du Conseil général du Puy-de-Dôme ne peuvent participer à ce concours.
- Le concours est exclusivement réservé aux candidats n'ayant jamais publié de monographie de littérature jeunesse (album, roman, bande dessinée), que ce soit à compte d'auteur ou à compte d'éditeur, en version papier ou en version numérique, et ce quel que soit le pays d'origine de l'éditeur.
  - Peuvent donc participer :
    - Les personnes n'ayant jamais publié dans les conditions énoncées ci-dessus,
    - Les personnes ayant publié en autoédition,
    - Les personnes ayant publié une histoire ou des illustrations dans une revue, dans un ouvrage collectif, dans des publications scolaires et parascolaires.
- Les candidats ayant concouru aux précédentes éditions sont autorisés à participer au concours 2012, à l'exclusion des lauréats des éditions précédentes.

## ART.2- Modalités de participation

- Le projet peut émaner d'une seule personne qui est auteur(e) et illustrateur (trice).
- Le projet peut émaner d'une candidature en binôme : association entre un(e) auteur(e) et un(e) illustrateur (trice).
- Un seul projet par participant est accepté.

### **ART.3 - Caractéristiques du projet d'album (sont exclus les imagiers et albums sans texte)**

- Format à l'italienne
- L'histoire doit se dérouler sur 20, 22 ou 24 pages avec une alternance de page « illustration » et de pages « texte » en vis-à-vis.
  - Les pages de texte peuvent être illustrées.
- Toutes les formes narratives sont acceptées.
  - La longueur du texte n'excèdera pas 400 mots.
- Illustrations : la technique utilisée est libre (dessin, peinture, photo, dao, collages...) à l'exception des projets en volume, à tirettes, etc.
  - Les illustrations peuvent être pleine page (= à fond perdu).
- Le texte et les illustrations doivent être inédits et libres de droits.
- Concernant la couverture, seule l'illustration de la page 1 est obligatoire ; les candidats peuvent cependant présenter une couverture illustrée en 1 et 4.

### **ART.4 – Format des planches originales**

- Le format des planches originales devra faire au minimum 260 mm x 202 mm et ne devra pas excéder le format 325 mm x 252 mm.
- Dans le cas d'un montage numérique, le format de chaque illustration devra être au minimum de 3071 x 2386 pixels en jpg et en 300 dpi.

### **ART.5 - Présentation du projet maqueté**

- Le projet d'album devra être présenté sous la forme d'une maquette papier en couleurs reliée (une simple spirale suffit).
  - La maquette (photocopies couleurs) sera au format réel de la collection (250 x 192 mm) ou n'excèdera pas le format A4 (en respectant l'homothétie).
- La maquette sera donc composée comme suit :
  - L'histoire complète : les 10, 11 ou 12 illustrations avec les 10, 11 ou 12 pages de texte en vis-à-vis + couverture.
  - La couverture illustrée ne devra comprendre que le titre.
    - Afin de préserver l'anonymat des projets, les noms des candidats ne doivent pas apparaître sur la couverture ; si tel est le cas, un cache sera apposé par le service instructeur sur tous les signes distinctifs.
- Aucun travail sous forme de fichier numérique simple ne sera accepté.

### **ART.6 - Composition du dossier de candidature**

- Le dossier comprendra les pièces suivantes :
  - Le formulaire d'inscription dûment complété ;
    - le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site du Conseil général : <http://www.puydedome.fr> rubrique Culture.
    - Il est également disponible sur simple demande auprès du service instructeur (voir l'article 14).
  - Le projet maqueté comme indiqué à l'article 5.
- Dans le cas d'une candidature en binôme : un seul dossier doit être rendu.

### **ART.7 – Date limite d'envoi du dossier**

- L'inscription au concours sera validée lorsque le dossier complet sera parvenu au service instructeur
  - Un accusé réception sera envoyé à chaque candidat par courrier postal.
  - Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera rejeté.
- La date de clôture pour l'envoi des dossiers est fixée au vendredi 22 août 2014.**
  - **Envoi par voie postale :** le type d'envoi est laissé au libre choix du candidat : envoi simple, recommandé ou Chronopost
    - **Le cachet de la Poste fait foi.** (*Vérifiez l'heure de levée dans votre commune !*)

- **Le dépôt des dossiers dans les locaux du service instructeur est accepté.**
  - **Dépôt avant 17h00**
- ☐ **Dossier à adresser à :** Médiathèque Départementale – Concours OOLB - 9 rue Claude Danziger – BP 133 - 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

#### **ART.8 - Caractéristiques de l'album imprimé (album lauréat)**

- ☐ La collection est présentée à l'italienne (= paysage) ; le format d'impression après façonnage est de 250 mm x 192 mm.
- ☐ L'album fait 32 pages (hors couverture). Le contenu des autres pages (hors histoire proposée) relève du Conseil général.
- ☐ La maquette définitive relève de la compétence du Conseil général du Puy-de-Dôme en collaboration avec le(s) lauréat (e)(s) : choix des polices de caractère, mise en page du texte, illustration et mise en page de la couverture.

#### **ART.9 - Composition des jurys**

- ☐ **Le jury comprend 13 membres :**
  - 3 élus (conseillers généraux du Puy-de-Dôme),
  - 3 professionnels du livre (la directrice de la MD et deux bibliothécaires jeunesse)
  - 3 professionnels de la petite enfance (le médecin chef de la PMI, une éducatrice, et une puéricultrice),
  - 3 chefs de service (culture, social et communication).
  - 1 partenaire dans le cadre de « Premières pages » (la Drac Auvergne)

#### **ART.10 - Modalités de sélection (plusieurs étapes)**

- ☐ **Pré-sélection (éventuelle) :**
  - Si le nombre de projets reçus est inférieur ou égal à 60, la totalité de ces projets sont soumis au vote du jury pour le 1<sup>er</sup> tour de sélection.
  - Si le nombre de projets reçus est supérieur à 60, une commission de présélection (composée de bibliothécaires) est mise en place.
- ☐ **Jury - 1<sup>er</sup> tour :**
  - Les maquettes présélectionnées - qui auront été anonymées par le service instructeur - seront examinées par le jury mi- septembre 2014.
  - Le jury sélectionnera une douzaine de projets pour participer au 2<sup>nd</sup> tour.
  - Les candidats retenus au 1<sup>er</sup> tour seront prévenus par téléphone ou courrier électronique.
    - Ceux-ci auront 1 semaine pour faire parvenir leurs planches originales (ou un cédérom dans le cas d'un travail numérique) au service instructeur.
  - Les candidats non retenus au 1<sup>er</sup> tour seront prévenus par courrier postal dans la semaine suivant les délibérations.
- ☐ **Jury - 2<sup>e</sup> tour :**
  - Le jury sélectionnera début octobre – parmi la douzaine encore en compétition - le projet lauréat.
    - Ce projet deviendra l'album offert aux bébés en 2015.

#### **ART.11 - Annulation du concours, réclamation et indemnisation**

- ☐ Le jury se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet si aucun envoi ne lui paraît publiable dans la collection ou de déclarer le concours infructueux si le nombre de projets est inférieur à 20.
- ☐ Toute décision des jurés est sans appel.
- ☐ Les candidats des projets non retenus à l'issue de chaque tour ne pourront prétendre à aucune indemnité.

#### **ART.12 - Contrepartie du lauréat (ou des lauréats en cas de candidature en binôme)**

- Le projet lauréat est financé à hauteur de 8 400 € brut, correspondant à la cession des droits d'auteur.
  - Les déclarations sociales sont réglées directement par le Conseil général du Puy-de-Dôme, en qualité d'éditeur, et déduites des 8 400 €.
- Si le projet retenu émane d'une candidature en binôme, il reviendra à celui-ci de déterminer le rapport financier entre les 2 parties (50/50 ou 60/40).
- En acceptant le prix, le(s) lauréat(s) cède(nt) leurs droits d'exploitation pour une durée de 3 années à compter de la date de publication de l'album.
  - Au-delà de cette période, le(s) lauréat(s) retrouve(nt) leurs droits d'exploitation et peuvent contacter d'autres éditeurs.
- Les droits de représentation et de déclinaison des visuels sont cédés pour la durée de vie de l'opération exclusivement dans le cadre de la promotion des actions culturelles et sociales du Conseil général du Puy-de-Dôme.

#### **ART.13 - Retour des projets non retenus**

- Les maquettes papier seront retournées aux candidats, par voie postale simple dans un délai maximal de 2 mois à compter de la proclamation des résultats.
- Les planches originales seront retournées par voie postale en recommandé ou suivi de courrier à leur auteur dans le mois qui suivra la proclamation des résultats.
- Le coût de ces retours sera à la charge de l'organisateur du présent concours.

#### **ART.14 - Organisateur du concours**

- Organisateur : Conseil général du Puy-de-Dôme**
- Service instructeur : Médiathèque Départementale – Concours OOLB - 9 rue Claude Danziger – BP 133 - 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2**
- Contact – Renseignements complémentaires :**
  - **Corinne Defabiani au 04.73.25.80.06. ou corinne.defabiani@cg63.fr**
  - **Blandine Dumond au 04 73 25 84 82 ou blandine.dumond@cg63.fr**

**Pour en savoir plus**

**www.puydedome.fr**

**Rubrique Bienvenue > Accueil > Vivre > Culture et Sport > Lecture publique et multimédia > Ouvrez, ouvrez les livres aux bébés**